

juin 2023

# le lien<sup>07</sup>

## Le Tremblay-sur-Mauldre

Chère Tremblaysienne, cher Tremblaysien,

C'est bientôt l'été et nous aspirons toutes et tous à profiter de la chaleur pour bénéficier du bienfait que notre village et son environnement nous apportent. Mais je tenais à vous rappeler que notre commune fait partie de la zone d'alerte renforcée pour les usages de l'eau (Arrêté préfectoral 78-2023-04-06-00019 du 6 avril 2023).

Aussi devons-nous adapter nos pratiques d'utilisation de l'eau dans la maison, le faire avec parcimonie et nécessité. Pour le jardin et les extérieurs, de nombreuses restrictions et interdictions sont en place pour limiter le prélèvement de l'eau dans les nappes souterraines et les rivières dont le niveau est très bas actuellement. Aussi nous vous recommandons d'être très vigilants.

Le 17 avril dernier, nous avons reçu un dossier d'information pour l'implantation d'une antenne-relais sur un terrain privé. Le 25 mai, nous avons rencontré avec l'association ARCB

des représentants de la société Bouygues qui porte ce projet d'antenne Chemin de Bazemont. Après avoir entendu nos arguments et conscients de l'opposition au projet rencontrée tant côté population que côté mairie, les représentants de Bouygues se sont engagés à l'abandonner.

Mais ils ont également mentionné l'importance d'un besoin de déploiement téléphonique mobile sur la commune. Il faut savoir que la loi ELAN donne la possibilité aux opérateurs d'installer de nouvelles antennes aux endroits qui leur permettent d'obtenir une bonne couverture, aux détriments de l'attente des Tremblaysiennes et des Tremblaysiens, et de nos règles d'urbanisme.

Néanmoins s'il convient de prendre en compte les difficultés rencontrées par certains pour émettre et/ou de réceptionner des appels, faut-il obligatoirement mettre

en place des récepteurs au sein même de notre environnement et de notre patrimoine bâti ? Nous restons vigilants et gardons le contact avec l'opérateur.

Fin 2021, nous avons souhaité, par la distribution d'un questionnaire, connaître les problèmes de réseau que vous pourriez rencontrer et votre position quant à l'implantation d'une antenne à proximité du stade. Les réponses apportées nous ont confortés sur l'importance d'abandonner le projet sur ce terrain communal. Quelques éléments du bilan que nous vous avons déjà communiqué : 70 personnes, issues de tous les secteurs du village, ont répondu, dont 66 possédant un téléphone portable. 50 personnes ont déclaré leur opposition à l'implantation d'une antenne, pour les raisons suivantes : implantation trop proche des habitations, risque de danger pour la santé, dénaturation de l'environnement, implantation trop visible et absence de besoin de couverture.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es de la suite de ce dossier.

Pour information, vous pouvez faire mesurer gratuitement l'exposition de votre environnement aux ondes électromagnétiques (voir les explications p. 2 de ce Lien).

Le 14 juin, la réunion publique de mi-mandat a permis de présenter un bilan de ce que nous avons réalisé et entrepris depuis notre investiture, en mars 2020, mais aussi de collecter vos attentes pour les 3 années à venir dans les domaines de l'urbanisme, de la sécurité, de la communication, du patrimoine et de la biodiversité.

Enfin nous préparons actuellement, avec les associations, notre manifestation traditionnelle de la St-Gilles, pour qu'elle soit conviviale et corresponde vraiment à notre fête de village. Aussi nous vous donnons rendez-vous les samedi 2 et dimanche 3 septembre.

En attendant, je vous souhaite un très bel été.

Votre Maire, **Françoise Chancel**



Cérémonie du 8 mai  
dépôt de gerbe par  
Françoise et Clémence L.

### MAIRIE

17, rue du Pavé - 78490 Le Tremblay-sur-Mauldre  
Tél. 01 34 87 82 64 • [mairie.tremblaysurmauldre@wanadoo.fr](mailto:mairie.tremblaysurmauldre@wanadoo.fr)  
[letremblaysurmauldre.fr](http://letremblaysurmauldre.fr)  
Panneau Pocket (application mobile)

### Horaires d'ouverture au public

**Lundi** 10h - 12h  
**Mardi** fermé  
**Mercredi** 10h - 12h / 14h - 16h  
**Jeudi** 14h - 18h  
**Vendredi** 10h - 12h



## Stationnement en cœur de village

Afin que soit mieux réglementer le stationnement en cœur de village, la municipalité a décidé de mettre en « zone bleue » les parkings de part et d'autre de la mairie.

### Devant la mairie :

du lundi au samedi, stationnement autorisé pour une durée maximum de 1h30 de 8h30 à 12h et de 14h à 19h (Arrêté permanent n° 2023.05.121).

### Derrière la mairie :

du lundi au samedi, stationnement autorisé pour une durée maximum de 1h30 de 9h à 12h et de 14h à 19h (Arrêté permanent n° 2021.01.105).

**Rappel :** tout conducteur qui laisse un véhicule en stationnement est tenu d'utiliser un disque de contrôle de la durée du stationnement, conforme au modèle type de l'arrêté du ministre de l'Intérieur.



## Vélo

Six arceaux métalliques ont été récemment installés : près de l'épicerie, devant l'Espace Blaise Cendrars, sur le parking derrière l'église. Ils complètent ainsi l'offre d'arceaux préalablement posés (à la mairie et au stade) ce qui permet d'attacher son vélo en toute sécurité en divers points stratégiques du village.

## sécurité - vidéoprotection



Notre système de vidéoprotection vieillissant et en partie inopérant, installé depuis 2014, va être rénové. Les travaux devraient débuter au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2023. La Région Île-de-France, l'état au titre de la DETR et la Communauté de communes Cœur d'Yvelines nous accompagnent financièrement sur ce dossier.

## La voie publique : un bien commun qui a ses règles

Tout comme le flux de circulation, le stationnement reste une des difficultés majeures à gérer dans nos villes et villages.

Aussi il est important que chacun agisse et respecte les règles pour le bien-vivre en commun. Aujourd'hui ce n'est pas toujours le cas, citons quelques exemples :

- l'occupation de voirie par un véhicule de chantier sans autorisation,
- le stationnement abusif et prolongé de véhicules en voie de réparation ou d'épavisation,
- le stationnement de poids lourds sur des bas-côtés non stabilisés,
- le non-respect d'arrêtés municipaux dont celui concernant dernièrement la cérémonie commémorative du 8 mai sur le parking derrière l'église.

La Mairie a observé jusqu'à présent ces divers défauts de comportement et d'incivilité avec bienveillance. Sachez que nous restons attentifs aux désagréments qu'ils occasionnent aux Tremblaysiennes et aux Tremblaysiens.

Soyons responsables.

## Règle concernant l'abattage des arbres



L'article R421-24 du Code de l'Urbanisme dispose que « Dans le périmètre des sites patrimoniaux remarquables et les abords des monuments historiques, les travaux, à l'exception des travaux d'entretien ou de réparations ordinaires, ayant pour effet de modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un bâtiment existant doivent être précédés d'une déclaration préalable. »

**Tout le village est désormais dans le périmètre des Architectes et Bâtiments de France (ABF).**

La coupe et l'abattage d'arbres sont considérés comme des modifications d'aménagement d'espaces non bâtis dans les espaces protégés tels que définis dans l'article ci-dessus. Donc, pour tout projet d'abattage d'arbre(s), vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux.

## Faites mesurer l'exposition de votre environnement aux ondes électromagnétiques



La mesure réalisée par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) vise à identifier, dans un lieu donné, le niveau d'exposition aux ondes radioélectriques, aussi bien dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public (parcs, commerces, établissement recevant du public...). Si vous souhaitez réaliser cette démarche qui est gratuite, Il faut remplir le document CERFA : « Demande de mesure d'exposition aux champs électromagnétiques » (Formulaire 15003\*02) à télécharger sur le site [mesures.anfr.fr](https://mesures.anfr.fr) ou via le site [service-public.fr](https://service-public.fr)

La mairie doit vous signer votre formulaire, que vous transmettez à l'ANFR qui dépêche un laboratoire accrédité et indépendant pour réaliser la mesure. Les résultats vous seront communiqués et les mesures réalisées sont rendues publiques sur le site [www.cartoradio.fr](https://www.cartoradio.fr)



IngénierY  
LA RURALITÉ  
EN PROJET

## Circulation

### Travaux immobilier, économie d'énergie

Parallèlement à la mise en place de notre PLU, la commission urbanisme-travaux a élargi son activité à l'économie d'énergie depuis 2022, c'est ainsi que l'équipe municipale dans son ensemble s'est attachée à rénover notre immobilier municipal voire remettre en état celui constaté comme défaillant. Certaines opérations sont plus visibles que d'autres. C'est le cas de l'éclairage public : l'extinction nocturne programmée que vous avez pu constater s'est accompagnée d'un remplacement de certaines horloges et d'ampoules ordinaires par un éclairage à led.

Dans le domaine immobilier, divers chantiers ont été ouverts en matière de couverture, rénovation de sanitaire, chauffage et surtout isolation. C'est ainsi que la Petite Maison rue du Pavé, l'École, la Volière, ainsi que des logements d'habitation sur la Cour commune sont concernés.

La mise en œuvre a été parfois complexe : indisponibilité des artisans ou de matériaux, voire même contrainte d'engager un contentieux décennal avec les constructeurs concernant la MAM et la résidence Picabia. Là encore notre équipe municipale suit ces dossiers avec pugnacité.

Enfin une partie de notre commune connaît régulièrement et depuis longtemps des coupures d'électricité, celles-ci ne devraient être prochainement qu'un lointain souvenir. En effet ENEDIS doit engager des travaux afin de renforcer cette desserte qualifiée de "bout de ligne".

Le cœur de village se situant au carrefour de deux axes routiers importants, la circulation est pour notre commune un "point chaud" : gestion des flux, vitesse excessive, stationnement, état de la voirie, nouvelles mobilités, accueil d'une des épreuves cyclisme sur route des JO 2024,... Aussi ce sujet sera notre prochain chantier municipal.

Pour ce faire, Mme le Maire et l'ensemble des élu.es ont décidé d'être accompagnés par le Département des Yvelines qui, via son agence INGENIER-Y, doit nous conseiller et nous guider. Un tour de ville a déjà été réalisé avec cet organisme et des élu.es, de nombreux points ont été abordés et sont à l'étude. Rien ne se fera sans vous. Des axes d'engagement vous seront communiqués lors d'une prochaine réunion publique.

## NOUVEAU AU TREMBLAY : OUVERTURE D'UN CABINET D'OSTÉOPATHIE

**Coralie Dorneau-Gomès, ostéopathe D.O., et Emilie Chevalier, consultante en lactation, accompagnante périnatale et monitrice de portage, viennent d'ouvrir un cabinet au Tremblay.**

"Ostéopathe depuis 2011 sur Maurepas je m'installe dans la charmante commune du Tremblay-sur-Mauldre au 1 rue du Général de Gaulle.

J'avais à cœur de diversifier l'offre de soins dans ce secteur, notamment auprès des familles puisque je me suis spécialisée en pédiatrie depuis quelques années.

Je vous reçois au cabinet pour tous les motifs de consultations et à tout âge".

**Les prises de rendez-vous se font sur internet (doctolib) ou au 06 83 95 42 17.**

Site internet : <https://www.coraliedorneaugomes.com/>

Instagram : @coraliedorneaugomes

Facebook : Coralie Dorneau Gomes

**Le cabinet est partagé deux jours par semaine avec Emilie Chevalier, consultante en lactation IBCLC.**

Emilie Chevalier sera présente les jeudis et samedis. Les rendez-vous peuvent être pris au 06 86 50 18 74.

Bienvenue à elles.



Coralie Dorneau-Gomès  
& Emilie Chevalier



## Des chants pour l'Ukraine

La municipalité du Tremblay a lancé l'an dernier avec les *Chœurs de la Pléiade* le rendez-vous des concerts de l'année nouvelle. Le dimanche 22 janvier, le chœur *Achoriny* a rencontré un beau succès qui a réuni quelque 120 personnes dans l'église du village. Mené par le chef et accordéoniste d'origine ukrainienne Vasil Borys, ce chœur mixte de près de cinquante choristes a, depuis quelques années, adapté son répertoire, originellement constitué de chansons françaises. Il donne maintenant des concerts de chants ukrainiens, traditionnels ou d'aujourd'hui.

Il s'est enrichi cette dernière année de voix de réfugiées ukrainiennes qui sont arrivées en France avec leurs instruments, violons ou clarinette.

Le public, dans lequel se sont retrouvés des Ukrainiennes et Ukrainiens, a apprécié la qualité de ces voix, surtout celles du chœur de femmes (dans de nombreux ensembles, les voix d'hommes manquent), le dynamisme transmis par le chef, mais aussi le medley de chants de Noël interprété avec émotion par les seules réfugiées, ou la découverte de la bandoura, instrument traditionnel ukrainien aux 50 cordes, aux mains de la jeune Marichka.

Marquant son soutien au peuple ukrainien, l'assemblée, unanime, s'est levée dès les premières notes de l'hymne national ukrainien, avec lequel s'est terminé ce récital qui restera dans la mémoire de toutes et de tous comme un moment important. Dans la lignée à son engagement pour l'accueil de familles ukrainiennes, la commune a obtenu qu'une partie de la recette au chapeau soit reversée à l'association *D'une rive à l'autre*.



## Concert Gospel du groupe Kumbaya

Samedi 15 avril, l'Église St-Gilles et St-Leu accueillait la chorale Gospel *Kumbaya*.

Pendant plus d'une heure, les choristes ont alterné des Négro Spirituals, nés de l'oppression des esclaves afro-américains, et des chants du répertoire Gospel, plus récents. Les Tremblaysiens, venus nombreux, ont pu vivre un joli moment de partage, d'émotion et de bonne humeur.



## Voyage à Madagascar, en chanson et musique

La commune a proposé à tous les enfants de l'école mais aussi en séance publique un concert du duo *Matio & Surgi*.

Tout droit venus de Madagascar, ces artistes, chanteurs, musiciens et danseurs, ont dévoilé toutes les facettes de leur talent à un public qui découvrait ainsi tout un pan de la musique et d'un chant venus d'ailleurs. Pendant une heure, ils nous ont emportés dans cette île plus grande que la France, au rythme de leurs instruments de musique et des pas endiablés de leurs danses.

À l'issue du spectacle, les artistes se sont prêtés au jeu des questions du public, tant sur leur parcours que sur leurs instruments.

Ce spectacle est une des propositions faites par le Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale, avec lequel la Commune entretient un partenariat fructueux depuis 3 ans.

## Les Bestioles de la Fête du Conte

Tous les ans, en novembre et décembre, la médiathèque de Jouars-Pontchartrain organise une fête du conte, proposant des séances de contes pour petits et grands. Cette année, la commune du Tremblay a souhaité s'associer à cette fête en accueillant Nathalie Léone et ses *Bestioles*. La conteuse a emmené son auditoire (hélas clairsemé - la finale de la coupe du monde football y était peut-être pour quelque chose) dans des histoires d'animaux plus drolatiques les unes que les autres. De la chouette à l'ours, de la puce au moineau, elle les a fait vivre, tant par la voix que par les bruits qui scandaient ses contes et fariboles animalières.





## Bassin de Flammes

Après l'occupation de l'église par deux artistes en octobre dernier, Le Tremblay-sur-Mauldre accueille à nouveau l'association *Hélium* qui a initié le projet "Folies Lavoirs".

C'est Audrey Cavalloni qui a choisi d'investir notre lavoir, à l'entrée de l'Ancienne Orangerie et d'y installer une œuvre créée pour l'occasion : un "Bassin de Flammes", fait de nouages de tissus, selon la technique qu'elle affectionne, qui, par sa forme et ses couleurs chaudes, symbolise à la fois la dureté du labeur auquel les femmes étaient soumises et la chaleur de leurs échanges dans ce lieu qui était leur domaine réservé.

Pour le vernissage, Audrey Cavalloni a demandé à la danseuse Adama Niang de proposer une improvisation autour et dans le lavoir, ainsi qu'un atelier auquel ont participé la plupart des personnes présentes ce dimanche matin du 28 mai. L'œuvre restera en place jusqu'au 17 septembre. Il en est de même pour les 35 autres installées par 32 artistes d'*Hélium* sur 27 communes du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Pour les découvrir, des parcours d'un lavoir à l'autre ont été imaginés : [www.helium-artistes.com](http://www.helium-artistes.com)

Adama Niang est revenue le dimanche 18 juin, 15h, pour une nouvelle improvisation et un nouvel atelier.

Et Audrey Cavalloni vous invite à participer à la création d'une œuvre collective dans l'atelier de nouages qu'elle animera à la médiathèque de Jouars- Pontchartrain, samedi 8 juillet, de 15h à 18h. Accès libre.

Inscriptions [mediatheque@jouars-pontchartrain.fr](mailto:mediatheque@jouars-pontchartrain.fr)



## Le Verger

### Sarah Montard-Lichtszejn

Après avoir inauguré l'Espace Salah Stétié, du nom du poète et diplomate franco-libanais qui a vécu quelque 40 ans au Tremblay, la commune a souhaité rendre hommage à une autre personnalité du village : Sarah Montard-Lichtszejn, rescapée de la Shoah et Tremblaysienne depuis 1995. Elle est décédée au Tremblay, en février 2022.

En présence de ses deux enfants, de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, son nom a été donné au verger communal qui longe la sente Capitaine, entre la Cour des Miracles et la rue du Puits d'Hiver. Un espace paisible qui, ce matin-là de novembre, a connu une belle affluence. Hormis la famille, des Tremblaysiennes et Tremblaysiens, qui ont pour la plupart connu ou croisé Sarah, sont venus assister au dévoilement de la plaque, qui rappelle, sobrement, ce qu'elle avait vécu et dont elle n'avait de cesse de témoigner auprès des jeunes, pour que rien ne tombe dans l'oubli.



## Un Printemps des Poètes sans frontières

La compagnie tremblaysienne à *Hauteur 2 Voix/àH2V* a proposé à la commune du Tremblay (ainsi qu'aux Mesnuls, à Jouars-Pontchartrain et à Gif-sur-Yvette) d'accueillir certaines manifestations qu'elle organisait, en mars, à l'occasion de l'événement national qu'était le 25<sup>e</sup> Printemps des Poètes. Le thème, actualité oblige, était cette année : *Frontière(s)*.

C'est pourquoi vous avez pu découvrir, dans la Cour commune, sur les grilles de l'école et les grilles et les murs de l'Espace Blaise Cendrars, une exposition de 13 textes d'écrivaines et d'écrivains vivant ou ayant vécu dans le Sud-Yvelines, Blaise Cendrars ou Jean Monnet, Victor Hugo ou Elsa Triolet. Chaque texte, poème ou extrait de prose, évoquait le thème de la frontière.

Parallèlement, la compagnie a proposé la tenue d'un atelier d'échanges et d'écriture aux seniors qui se réunissent, tous les quinze jours, dans l'Espace Salah Stétié. Pendant plus d'une heure et demie, une douzaine de personnes ont ainsi pu jouer avec les mots suivant les consignes proposées par l'animateur. Une expérience que toutes et tous sont prêts à revivre dès que possible.

## Soirée choucroute à la Volière





## Les années tremblaysiennes de Blaise Cendrars

Les années 1920-1930, tel était le thème de ces 2<sup>e</sup> Journées Blaise Cendrars, organisées par la commune.

Quatre jours, c'est trop peu pour évoquer Blaise Cendrars et les années au cours desquelles il fréquenta Le Tremblay (de 1922, à son retour d'Italie, à 1939, pour son engagement dans l'armée anglaise), faisant de ce « petit village français semblable à tant d'autres »\*, « de trois cent feux »\*, sa base arrière pour mieux s'élancer au volant de son Alfa Roméo vers le Havre, la côte méditerranéenne, Biarritz, les Ardennes ou Paris.

Tout a commencé dans une classe de l'école de Méré : l'écrivaine yvelinoise Pascale Petit a animé pour les élèves de CM un atelier d'écriture sur le thème de la biographie, en écho à l'œuvre de Blaise Cendrars, par laquelle il n'eut de cesse de se raconter.

Cela a continué le mardi après-midi au Foyer rural de Jouars-Pontchartrain par des chansons, celles des années folles, interprétées par une Marie-Silvia Manuel pétulante, accompagnée de deux claviéristes de talent (Marc Goldfeder et Fred Manoukian), nous faisant passer de Maurice Chevalier à Bourvil, de Mistinguett à Ouvrard avec une énergie à nulle autre pareille.

Le temps le plus fort fut sans conteste, le vendredi soir, dans la salle de la Volière, le pari fou de la lecture intégrale de *L'Or* par dix-sept lectrices et lecteurs amateur.e.s et professionnel.le.s (et une voix off), qui ont toutes et tous accepté de jouer le jeu pendant les trois heures trente qu'a duré la soirée. Une lecture en continu, sans autres temps morts que les changements de plateau marqués par l'accordéon d'Eric Allard-Jacquien. Et un public curieux tant d'entendre l'histoire de Johann August Suter que d'assister à cette performance.

Le samedi, l'hommage sur la tombe du poète dans le cimetière du village s'est déroulé hélas face à un trop petit comité. L'année 2024 sera celle des 30 ans du transfert

des cendres de Blaise du cimetière des Batignolles à celui du Tremblay. L'occasion peut-être d'un événement plus fort à inventer.

Par la suite, dans la médiathèque de Jouars-Pontchartrain, la conférence de Claude Leroy, qui avait choisi d'évoquer le Brésil de Cendrars, celui du premier voyage, fut telle qu'attendue : érudite et accessible, fouillée et passionnante, donnant l'envie d'aller voir de plus près les écrits nombreux qui parlent de ce Brésil tant aimé et tant idéalisé.

Le dimanche matin fut marqué par l'organisation d'un rassemblement de véhicules anciens qui ont parcouru quelques kilomètres d'une commune (Les Mesnuls) à l'autre (Jouars-Pontchartrain) en passant par la cour du château du Tremblay. Merci à Fanny et Vincent, les hôtes du château de nous en avoir ouvert les grilles.

Sept voitures, construites entre 1923 et 1939, ont ainsi attiré les regards et suscité la curiosité de plus de 200 personnes.

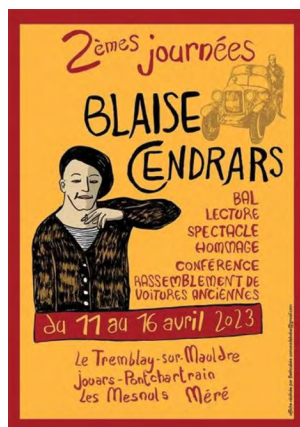
Tout s'est terminé le même jour par des chansons : celles des mêmes années interprétées cette fois par le trio MÔA (voix-guitare-accordéon) pour faire vivre le Bal de la Volière.

Tout cela a été rendu possible grâce aux soutiens financiers des communes de Méré, de Jouars-Pontchartrain et du Tremblay, du Parc naturel régional de la haute Vallée de Chevreuse et à l'aide technique du Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines – Scène nationale.

**Les dates et thème de la 3<sup>e</sup> édition des Journées Blaise Cendrars sont d'ores et déjà retenus : elles se dérouleront du 23 au 28 avril 2024 et le thème en sera : « Quelques ami.es de Blaise ».**

Vaste programme, là encore. Et la promesse de rendez-vous de divers formes et contenus.

\* Extrait du reportage « Quelque part en France... Un village comme tant d'autres », in Marie-Claire, 6 octobre 1939, p.4-7.



### Naissances

FERREIRA MARTINS MAILLARD Loukas, Lucien, Amoroso ♦ 3 janvier 2023

PARAF Liam ♦ 9 janvier 2023

JURASCHEK Ewen, Léo ♦ 4 février 2023

### Mariages

BLANCHARD Fabienne, Marie & LARELLE Dominique, René ♦ 2 mars 2023

MICHON Laetitia, Marie-Françoise & DENIZOT Sébastien, Germain, Pierre ♦ 22 avril 2023

REIS VIDEIRA NUNES Micaela, Sofia & OLIVEIRA LEMOS Mario, José ♦ 6 mai 2023

### état civil

#### Décès

BROCCA Roger, Hugo ♦ 4 juin 2023

BOYÉ Alain, André, Gustave ♦ 7 juin 2023



L'APSAD organise cet été un chantier de restauration. Il reste des places. Infos : mediation.apsad@gmail.com

## Journées du Patrimoine

Du 15 au 17 septembre, les Journées du Patrimoine au Tremblay-sur-Mauldre

Les 20 ans de l'APSAD : l'association en charge des fouilles et de l'animation du site de la ferme d'Ithe fête ses 20 ans d'activités.

• samedi 16 et dimanche 17, à la Ferme d'Ithe, l'association propose diverses animations.  
infos : [apsadiodurum.fr](http://apsadiodurum.fr)

Dans le village, 2 événements :

• du 1<sup>er</sup> au 17, Mairie, Salle du Conseil : exposition "De Diodurum à l'APSADiodurum. 20 ans d'archéologie, de médiation et de bénévolat" - 17 panneaux racontent la découverte et l'histoire de Diodurum et les résultats de 20 ans de fouilles. Visible aux heures d'ouverture de la mairie.

• vendredi 15, 20h, Espace Blaise Cendrars : conférence "La ferme d'Ithe au Tremblay-sur-Mauldre. Histoire et résultats de 20 ans de fouilles archéologiques"

Sur les vestiges de la ville gallo-romaine de Diodurum, les moines cisterciens s'installent aux portes de la plaine de la Haute Mauldre dès le XII<sup>e</sup> siècle. Ils fondent la grange d'Ithe qui deviendra progressivement une des fermes les plus importantes de la région. Les études et les fouilles engagées depuis près de 20 ans sur le site permettent d'en retracer sa longue histoire jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Par Olivier Blin (Ingénieur de recherche à l'Inrap, UMR 7041 du CNRS), entrée libre.

## 50 ans après, on a retrouvé la 7<sup>e</sup> Compagnie !

• samedi 16 septembre, l'ACSERB78, Association Chartriptontaine de Sauvegarde de l'Environnement Rural et de la Biodiversité, fête les 50 ans du film "Mais où est donc passée la 7<sup>e</sup> Compagnie ?" de Robert Lamoureux, partiellement tourné sur notre territoire. Des scènes du film (avec la dépanneuse) seront reconstituées sur les lieux même de tournage, dont la Ferme d'Ithe.

infos : [acserb78.org](http://acserb78.org)



## QUELQUES RÈGLES DE SÉCURITÉ POUR TOUS LES USAGERS DE LA NATURE

Le Syndicat des chasseurs du Tremblay sur Mauldre, accueille chaque année une vingtaine de participants qui ont tous validé leurs permis de chasser auprès de la Fédération de chasse des Yvelines.

La chasse du Tremblay dispose d'environ 243 hectares de bois et de plaines, où nous rencontrons des populations de perdrix, faisans, sangliers, chevreuils, et parfois quelques cervidés.

Le président des chasseurs dépose chaque année la date d'ouverture et fermeture de la chasse avec le planning des battues. Ces dates sont affichées et consultables en Mairie.

Comme vous le savez, la population de sangliers est fortement en hausse, elle provoque des dégâts importants aux cultures, terrains de la commune, particuliers et parfois des accidents routiers. Le coût de dédommagement de ces dégâts est en très haute augmentation. La Fédération demande aux chasseurs d'accentuer la pression de la chasse pour faire baisser cette population tout en respectant les consignes de sécurité. Avant chaque action de chasse, la zone de battue est matérialisée par des panneaux obligatoires (cf. photo) pour signaler notre présence et, qui seront retirés en fin de battue (chemins de randonnées, routes, accès au bois).



La sécurité pour les chasseurs du Tremblay est le maître mot. Un rappel des règles de sécurité avant la battue est obligatoire et les consignes sont rappelées. Il est demandé à chaque chasseur de :

- porter des vêtements fluo,
- ne pas tirer à travers les allées et chemins,
- prévenir par un coup de trompe bref la présence de randonneurs, promeneurs, cyclistes,
- respecter les angles de tirs de 30 degrés,
- la courtoisie devant être privilégiée, le respect et la convivialité sont de mise pour tous les chasseurs notamment avec les autres usagers de la nature quels qu'ils soient.

**Au cours des journées de chasse (le dimanche et jours fériés), nous préconisons aux randonneurs, promeneurs, personnes qui ramassent des champignons de porter des vêtements clairs, de manifester leur présence par tous moyens qui leurs conviennent (sifflets, trompes, cris, etc.). Il en va aussi de votre sécurité.**

Afin de respecter la faune qui vit sur le territoire, surtout pendant la période de reproduction et de nidification (entre mai et juin de chaque année), la convention de Berne et le code rural préconisent de ne pas pénétrer en sous-bois et de rester sur les allées et chemins. Il convient également de tenir les chiens en laisse.

Note : des battues sangliers dites de "régulation" peuvent être organisées à la sortie du Tremblay D34, chemin de l'étang (friches de M. J.J.Billoué). Nous les signalons auprès de la Gendarmerie, de la Mairie, du Club d'aéromodélisme et du propriétaire.

infos : [chasseursdutremblay@gmail.com](mailto:chasseursdutremblay@gmail.com)

8

## Voyage scolaire de fin d'année du 3 au 7 juillet au centre Virginie Hériot de Cancale

Les élèves de l'école *La Fermette* vont partir pour un voyage en classe de mer au Centre Virginie Hériot, à Cancale du lundi 3 au vendredi 7 juillet 2023.

**Au programme :** activités nautiques, découverte d'un environnement marin et de sa biodiversité, visite de l'abbaye du Mont Saint-Michel et apprentissage de la vie en communauté !

Un grand merci à la Mairie et à l'association de parents d'élèves qui, grâce à leur aide financière, ont contribué à la réussite de ce projet !

**Rendez-vous à la rentrée  
de septembre 2023 pour une  
exposition liée à ce voyage !**



Vous croisez régulièrement Thierry Favier, notre agent technique, en compagnie de Daniel Pajon et Antoine Daniele, 2 bénévoles couverts par une convention et qui apportent leur aide en cas de besoin. **UN GRAND MERCI À EUX.**



## 2 charades estivales pour les enfants

Mon premier pose une question de temps  
Mon second est la moitié d'un jeu de raquettes  
Dans mon tout je trouve des tentes et des caravanes

Réponse : Camping (Quand ? Ping (pong))

Mon premier est particulier  
Mon deuxième est un cri de satisfaction  
Mon troisième est la moitié du tiers de 12  
mon quatrième m'incite à y aller  
mon cinquième pose aussi une question de temps  
Mon sixième est sifflé par le serpent  
Mon tout me rappelle l'école en plein été !

Réponse : Cahier de vacances (Cas - Yeh i - 2 - Va i - Quand - Ssssss)

## Ramassage des déchets verts



Nous vous rappelons que les déchets verts (poubelle marron uniquement et cinq fagots maximum de 1,5 mètre de longueur maximum par foyer) sont collectés **tous les JEUDIS jusqu'au 29 juin puis tous les 14 jours (13 et 27 juillet, 10 et 24 août)**. Reprise hebdomadaire à compter du 7 septembre jusqu'au 14 décembre. Merci de ne pas sortir les poubelles avant la veille au soir.

 **PanneauPocket**



Retrouvez toute l'actualité et tous les événements de la commune sur l'application mobile "Panneau Pocket".  
**info : à ce jour 262 portables ou tablettes connectés.**

## Agenda 2023

**28 juin, 20h** - Mairie, conseil municipal

**du 2 au 17 septembre** - Mairie, exposition : Les 20 ans de l'APSADiodurum

**2 (Volière) & 3 (cœur de village) septembre** - Saint-Gilles

**15 septembre, 20h** - Espace Cendrars, conférence : les 20 ans de l'APSADiodurum

**Jusqu'au 17 septembre** - Lavoir, installation artistique « Bassin de Flamme »

**18 septembre** - Voyage au Havre avec le CCAS

**13 au 15 octobre** - Volière, 2<sup>e</sup> édition d'Art-sur-Mauldre